



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **lundi le 7 mars 2022**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

À noter : La séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule devant public avec les mesures sanitaires du jour.

Mesdames : Véronique Lemire
Linda Pomerleau
Claude Cardinal
Josée Prévost

Messieurs : Yves Bourassa
Michel Ayotte

Lise Dénoimé, Directrice générale, secrétaire-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6933-03-22

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022
6. Comptes à payer pour février 2022
7. Rapport des travaux publics
 - 7.a Réno garage municipal - soumissions
8. Rapport de la DG
 - 8.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – chemin des Bouleaux.
 - 8.a.1 Lettre au député Émilise Lessard-Therrien
 - 8.b Programme PRIMEAU – Dépôt de projet « Eau potable »
 - 8.c Programme PRIMEAU – Suivi du projet "Assainissement des eaux "
 - 8.d Projet FRR demande d'aide financière – Bloc sanitaire
9. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 9.a Suivi – « Dragon des neiges »
 - 9.b Tournée nomade
10. Rapport de la mairesse
11. Rapport des élus
12. Téléphone pour le 2e employé de la voirie
13. Adoption du rapport annuel d'activités – Schéma de couverture service incendie
14. Agent de développement
15. Attribution des tâches des conseillers.ères
16. Résolution – Représentant/e du Réseau Biblio ATNQ
17. Questionnement les taxes spéciales

18. Avis de motion et présentation du projet - Code éthique et de déontologie des employés.es municipaux.
19. Terrain à vendre sur la rue du Collège
20. Demande de lettre d'appui – PRIX MÉRITE 2022 ADMQ
21. Discussion sur la reconnaissance des bénévoles à Nédélec
22. Affaires nouvelles
 - 22.a Attestation de réception du code éthique et de déontologie des élus.es municipaux
 - 22.b Élus.es municipaux Québécois solidaire au peuple Ukrainien
 - 22.c Citation de la maison Darveau
23. Correspondances
 - 23.1 Reconnaissance du bénévolat - Biblio
 - 23.2 Remerciement « Membre Matelot du T.E. Draper »
24. Prochaine séance le 11 avril 2022
25. Période de questions
26. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale reçue du public.

4. ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION # 6934-03-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 tel que présenté.

5. ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION # 6935-03-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 février 2022 tel que présenté.

6. COMPTES À PAYER POUR FÉVRIER 2022

RÉSOLUTION # 6936-03-22

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée; (18 266.69 \$ et 12 788.11 \$) pour un total de 31 054.80 \$.

7. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Shawn Robillard, inspecteur municipal fait un bref résumé des travaux accomplis durant le mois de février 2022.

1. Yves Bourassa, conseiller demande à Shawn un compte rendu du bris d'eau survenu le 10 février 2022 au 49 rue principale.

Shawn Robillard l'informe que le bris d'eau a été réparé pour le moment.

2. Linda Pomerleau, conseillère demande où sont rendues les travaux pour la cage sécuritaire pour la bonbonne de propane pour la dégeleuse de ponceau.

Shawn Robillard, l'informe que cette cage est terminée et que nous sommes prêts pour le dégel.

3. Linda Pomerleau, demande des questions sur le déneigement de dimanche dernier.

Lise Dénommé, l'informe que le contracteur du déneigement avait pris la décision de passer la gratte seulement lorsque la pluie aurait cessé. Et que Lise Dénommé avait approuvé cette décision.

7.a RÉNO GARAGE MUNICIPAL - SOUMISSION

Shawn informe les membres de deux soumissions reçues pour refaire le mur est du garage municipal.

RÉSOLUTION # 6937-03-22

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d'accepter la soumission de Construction Benjamin Leclerc Inc. pour refaire le mur est du garage municipal ou coût de 24 345.96 \$ taxes incluses.

8. RAPPORT DE LA DG

8.a Suivi – Subvention Programme d'aide à la voirie locale – Volet Rétablissement (ponceau sur chemin des Bouleaux)

RÉSOLUTION # 6938-03-22

Lise Dénommé, informe les membres du conseil qu'après avoir suivi la formation sur la "Loi des ingénieurs du Québec" le 10 février 2022, il nous est impossible de décider de faire les réparations du ponceau sur le chemin des Bouleaux en régie. Comme le chemin des Bouleaux est un chemin public nous avons besoin des études d'ingénieur quelques soient les réparations à faire.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement de demander à la firme SNC Lavalin Stavibel de notre région de nous faire une offre de services professionnels pour toutes les études d'ingénierie demandées par le ministère des Transports du Québec pour permettre la réouverture du chemin des Bouleaux. À suivre.

8.b PROGRAMME PRIMEAU – DÉPÔT DE PROJET "EAU POTABLE"

Lise Dénommé, informe les membres qu'un dépôt de projet pour le traitement de l'eau potable a été déposé avec le MAMH dans le programme PRIMEAU le vendredi 25 février 2022. Monsieur Jean-Claude Dorvil a confirmé avoir reçu la demande du projet et qu'il devrait faire un suivi dans les semaines à venir.

8.c PROGRAMME PRIMEAU – ASSAINISSEMENT DES EAUX

Lise Dénommé, informe les membres que le dossier sur l'assainissement des eaux a été transféré au ministère de l'environnement et que nous sommes dans l'attente du ministère pour approuver le système granulaire proposé par Tetra Tech. Lorsque le ministère approuvera l'étude de Tetra Tech nous pourrons passer à la prochaine étape.

8.d PROJET FONDS RÉGIONS ET DE RURALITÉ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BLOC SANITAIRE

Lise Dénommé informe les membres qu'une demande d'aide financière sera présentée au FRR pour construire un bloc sanitaire pour subvenir au besoin du terrain de camping. À suivre.

9. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

9.a SUIVI - FÊTE D'HIVER AU VILLAGE « DRAGON DES NEIGES »

Les membres prennent la décision de reporter le spectacle du "Dragon des Neiges" lors de la fête de Noël qui se déroule habituellement en début décembre. À suivre.

9.b Tournée Nomade

Lyne Ash explique que La tournée Nomade est une troupe de musiciens/chanteurs qui donnent des spectacles soit sur un wagon en mouvement à 4km, ou encore sur place à un endroit précis. Nous essayons de voir si ce serait quelque chose qu'on pourrait penser présenter lors de l'évènement du 100e du grand feu cette année, si la santé le permet.

9.

10. RAPPORT DE LA MAIRESSE

10.a Lyne Ash informe les membres que le 9 février 2022 Lise Dénomme et elle-même ont assisté à la présentation sur La loi des ingénieurs du Québec, fort intéressant mais qui nous a confirmé que toute réparation d'une route/chemin publique doit obligatoirement être approuvée par un ingénieur.

10.b Le 10 février 2022 une réunion sur la sécurité publique a eu lieu avec les maires.esses du Témiscamingue où il a été mentionné l'absence du parrain dans la dernière année dans notre municipalité notamment. Suite à cette rencontre notre parrain est passé nous voir au bureau le 28 février 2022, où nous avons pu lui faire part de nos inquiétudes dans notre communauté.

10.c Le 16 février avait lieu la séance du conseil de la MRCT où il fut question du projet Onimiki qui est présenté à Hydro Québec présentement.

10.d Il a été question du programme qui est disponible présentement auprès de la MRCT pour plus de logement disponible à la population. À suivre.

10.e Il a été question de l'évènement RAID Adventure pour une deuxième année organisé de concert avec la MRCT.

10.e Le 17 février 2022, une rencontre sur la sécurité civile avec Madame Danièle Guimond, et ensuite avec le service Flex Consulte qui a présenté un système de communication très avancé pour le service incendie, ce qui prendrait la place des pagettes que nos pompiers utilisent présentement. À suivre.

11. RAPPORT DES ÉLUS.ES

11.a Yves Bourassa, conseiller informe les membres qu'il a contacté M. Brousseau de chez Radio-com JBM à Ville-Marie pour l'achat ou encore faire la réparation des pagettes que nos pompiers utilisent présentement. M. Brousseau doit voir les pagettes qui sont non utilisable avant de pouvoir nous fournir une soumission s'ils sont réparables ou non. À suivre.

11.b RÉOLUTION – PROMESSE D'ACHAT SUR LA MAISON DARVEAU

RÉSOLUTION # 6939-03-22

Claude Cardinal, conseillère nous informe qu'elle sait de source sûre qu'une promesse d'achat a été faite sur la maison Darveau. Le comité de valorisation et de développement de Nédélec n'est pas en mesure de faire une promesse d'achat car ils sont en attente de leur numéro de charte pour être officiellement fonctionnel.

Josée Prévost, conseillère demande aux membres du conseil d'autoriser la municipalité de mettre une promesse d'achat sur la maison Darveau pour permettre au comité de se mettre sur pied et que par la suite le comité rachèterait la maison Darveau pour en faire un lieu rassembleur, historique, un endroit où on pourrait se procurer des produits locaux, etc.

Après discussion, les membres prennent la décision de présenter une promesse d'achat.

ATTENDU QUE les élus du conseil de la municipalité de Nédélec prennent la décision de déposer une promesse d'achat sur la maison Darveau située au 38 rue Principale de Nédélec pour la somme de 119 500\$ avec aucune condition rattachée à cette promesse d'achat, le tout sans garantie légale de qualité du bâtiment et des accessoires.

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE Nédélec se porte acquéreur de ladite propriété en attendant que le Comité de valorisation et de développement de Nédélec soit sur pied.

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ de Nédélec en collaboration avec le comité de valorisation et de développement de Nédélec ont comme objectif de faire un lieu rassembleur (bistro café, petit dépanneur, vente des produits locaux, coin souvenir de Nédélec) avec l'achat de la maison Darveau.

ATTENDU QUE le Comité de valorisation et de développement de Nédélec a comme objectif de se porter acquéreur de la maison Darveau dans la prochaine année à venir ou dès que toutes les conditions administratives d'opérations de l'organisme seront remplies.

Il est proposé par Michel Ayotte
appuyé par Linda Pomerleau
et résolu majoritairement Lyne Ash, mairesse et Lise Dénomé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

Yves Bourassa, conseiller est en désaccord avec cette décision.

12. TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR LE 2E EMPLOYÉ DE LA VOIRIE

RÉSOLUTION # 6940-03-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement de faire l'activation du 2e téléphone cellulaire pour le 2e employé de la voirie.

13. RÉSOLUTION ET RAPPORT – SCHÉMA DE COUVERTURE POUR 2021

RÉSOLUTION # 6941-03-22

Objet : Adoption du rapport d'activité annuel 2021 (an 4) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2021, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Cardinal
appuyé par Josée Prévost
et résolu unanimement

❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 (an 4) tel que présenté.

- ❖ **DE TRANSMETTRE** le rapport d'activité incendie (an 4) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

14. AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Le comité de valorisation et de développement de Nédélec demande à la municipalité de Nédélec l'aide de l'agent de développement du bureau. Il est entendu que le comité invite l'agent de développement à une de leur rencontre afin de lui présenter leur attente des projets qu'ils voudraient mettre sur pied. Il est aussi mentionné que l'agent de développement consacra quelques heures pour le projet de la maison Darveau, puisque la municipalité a des projets en cours elle aussi. À suivre...

15. ATTRIBUTION DES TÂCHES DES CONSEILLERS.ÈRES

RÉSOLUTION # 6942-03-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'accepter le tableau des tâches des consers.ères tel que discuter ce soir.

ATTRIBUTION DES TÂCHES DES CONSEILLER.ÈRE :

Ressources humaines	Relations avec les employés.es Recevoir les plaintes envers les employés et convenir d'une stratégie avec la DG. Siéger au conseil de la MRCT et différents comités territoriaux	Mairesse
Aménagement et urbanisme	Siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU) Rendre compte au conseil des décision du (CCU)	Yves Bourassa Michel Ayotte
Développement économique	Se tenir à l'affut des mouvements économiques dans la municipalité et dans la région.	Claude Cardinal Josée Prévost
Loisirs et Culture	Favoriser les activités de loisirs et culturelles soumettre des projets au conseil municipal. S'adjoindre un comité de bénévoles pour supporter les activités.	Josée Prévost Claude Cardinal
Famille	Politique familiale Politique municipalité amie des aînés S'assurer que la municipalité rencontre les objectifs énoncés dans ces politiques.	Linda Pomerleau
Plan de sécurité civile.	De concert avec la DG, s'assurer que l'équipe de bénévoles est toujours en force. Être le lien entre les sinistrés et la Croix Rouge, et le service incendie.	Linda Pomerleau
Eaux potables	Responsable du dossier avec la DG, rendre compte au conseil des avancés dans ce dossier.	Yves Marcoux
Bibliothèque	Répondant du comité de la bibliothèque, rendre compte au conseil des demandes de la bibliothèque.	Véronique Lemire
Voirie municipale	Rendre compte des demandes, problèmes en lien avec les voies publiques, émettre un avis sur les travaux à effectuer, de concert avec l'inspecteur municipal et La DG	Yves Bourassa Michel Ayotte
RISIT	Siéger sur le comité de la RISIT à titre de représentant de la municipalité *(1 siège par municipalité membre)	Yves Bourassa
Relation avec les organismes	Rencontrer les organismes au besoin. En rendre compte au conseil En charges avec les médias	Mairesse

16. RÉSOLUTION – REPRÉSENTANT.E DU RÉSEAU BIBLIO ATNQ

RÉSOLUTION # 6943-03-22

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement de nommer Véronique Lemire, conseillère comme représentante de la municipalité de Nédélec au Réseau Biblio ATNQ.

17. QUESTIONNEMENT SUR LES TAXES SPÉCIALES

RÉSOLUTION # 6944-03-22

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement de demander aux propriétaires d'immeubles qui sont sous le statut de deux ou trois appartements de faire les démarches auprès de la MRC du Témiscamingue pour faire corriger le statut de leur propriété à un logement et non à bloc appartement. À suivre.

18. AVIS DE MOTION – CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Michel Ayotte conseiller donne l'avis de motion pour la révision du code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

18.A PRÉSENTATION DU PROJET – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION # 6945-03-22

Il est proposé par Michel Ayotte, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement d'adopter le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux avec les changements apportés.

19. TERRAIN À VENDRE SUR LA RUE DU COLLÈGE

RÉSOLUTION # 6946-03-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement de vendre les terrains sur la rue du Collège et que les grandeurs sont de 100' X 100' et que les frais de notaire sont au frais de l'acheteur. Le prix des terrains sont à être déterminés. À suivre.

20. DEMANDE DE LETTRE D'APPUI – APPUI AU PRIX MÉRITE 2022 ADMQ

20.a APPUI AU PRIX MÉRITE DE L'ADMQ 2022

RÉSOLUTION # 6947-03-22

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) attribue des prix au mérite lors de la tenue de son congrès annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'un des mérites accordés a trait à la contribution d'un directeur général municipal dans la catégorie de la gestion municipale;

CONSIDÉRANT la contribution exceptionnelle de Madame Lynda Gaudet, directrice générale de la municipalité de Béarn, au milieu municipal;

CONSIDÉRANT le travail de Madame Gaudet au fil des années pour valoriser le rôle d'un directeur général et secrétaire-trésorier au sein d'une municipalité et dans le développement d'une communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Cardinal.

Appuyé par Yves Bourassa
Et résolu unanimement

D'APPUYER la candidature de Madame Lynda Gaudet, au Prix Mérite 2022 de l'ADMQ, au volet « gestion municipale ».

20.B LETTRE D'APPUI – AU PRIX MÉRITE DE L'ADMQ 2022

RÉSOLUTION # 6948-03-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Josée Prévost et résolu unanimement d'écrire une lettre d'appui pour le dépôt de la candidature de madame Lynda Gaudet, DG de la municipalité de Béarn depuis plus de 35 ans pour le prix mérite 2022 de l'ADMQ.

21. DISCUSSION SUR LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES DE NÉDÉLEC

Lyne Ash lance l'idée que maintenant que Covid 19 tire à sa fin il serait bon de renouer avec la reconnaissance de nos bénévoles. Quelques idées sont lancées comme un cocktail sur la terrasse de Barbe Broue à Nédélec, souper au château Darveau, etc... À suivre. La reconnaissance des bénévoles se fait habituellement le 2^e vendredi de juin.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.a Attestation de réception du code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux.

RÉSOLUTION # 6949-03-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Véronique Lemire et résolu unanimement que les membres du conseil reçoivent une copie du code d'éthique et de déontologie des élus.es et signent une attestation qui sera déposée à leur dossier personnel.

22.b Élus.es municipaux Québécois solidaire au peuple Ukrainien

RÉSOLUTION # 6950-03-22

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus•es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus•es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus•es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé Josée Prévost, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement

Que la municipalité de Nédélec condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

22.c Avis de motion pour la Citation maison Darveau

Madame Claude Cardinal, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement de citation de la maison Darveau sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Désignation du bien patrimonial : maison Darveau, 38, rue Principale, excluant le terrain (lot 2 850 128 du cadastre du Québec). Propriétaires : Monsieur Maurice Charron, Madame Joyce Florczyk.

Motif de la citation : construite en 1925, par Édouard Darveau, menuisier. Cette maison a les caractéristiques suivantes : tourelle de coin, poteaux de galerie faits de petites lattes, colonnes rondes, escaliers vers le trottoir, fenêtres verticales, toit à 4 pentes avec lucarne sur le devant. C'est l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement (à l'exception du terrain désigné comme le lot 2 850 128 du cadastre du Québec).

Date à laquelle le règlement entrera en vigueur : après le 7 mars 2022 (lors de l'envoi de l'avis spécial au propriétaire).

Date prévue pour l'adoption du règlement de citation : 9 mai 2022

Toute personne intéressée peut faire des représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal, en vertu de l'avis public qui sera donné plus tard.

22.c.1 RÈGLEMENT No 256 - CITATION DE LA MAISON DARVEAU (38, RUE PRINCIPALE)

RÉSOLUTION # 6951-03-22

Règlement no. 256

Règlement de citation de la maison Darveau (38, rue Principale)

CONSIDÉRANT les articles 117 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Cardinal
appuyé par Linda Pomerleau

et résolu unanimement

Que le présent règlement no. 256 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no. 256, les dispositions suivantes s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Nédélec :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Désignation du bien patrimonial : maison Darveau, 38, rue Principale, excluant le terrain (lot 2 850 128 du cadastre du Québec). Propriétaires : Monsieur Maurice Charron, Madame Joyce Florczyk

Article 3

Motif de la citation : construite en 1925, par Édouard Darveau, menuisier. Cette maison a les caractéristiques suivantes : tourelle de coin, poteaux de galerie faits de petites lattes, colonnes rondes, escaliers vers le trottoir, fenêtres verticales, toit à 4 pentes avec lucarne sur le devant. C'est l'apparence extérieure du bâtiment qui est visée par ce règlement (à l'exception du terrain désigné comme le lot 2 850 128 du cadastre du Québec).

Article 4

Le propriétaire de l'immeuble patrimonial cité doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bâtiment et en garder l'apparence extérieure en bon état.

Nul ne peut sans l'autorisation du conseil municipal et sans avoir donné un préavis de 45 jours :

- Démolir tout ou partie du bâtiment
- Agrandir le bâtiment
- Réparer ou modifier l'apparence extérieure du bâtiment

Article 5

Les travaux doivent viser à conserver l'aspect original du bâtiment. Lors d'une demande de travaux, le conseil municipal peut mettre des conditions afin d'assurer la conservation et la mise en valeur du bâtiment. Ces conditions peuvent viser la forme, les dimensions, la localisation des fenêtres et des portes, les matériaux de revêtement, les couleurs et tout élément jugé pertinent. Le conseil liste les conditions par résolution, après avoir reçu une recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Article 6

Toute personne ou organisme qui enfreint les dispositions du présent règlement est passible des sanctions prévues aux articles 205 et suivants de la Loi sur le patrimoine culturel. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une offense séparée et le contrevenant est passible de l'amende prévue à la loi, pour chaque jour durant lequel l'infraction se continuera.

La municipalité ou/la directrice générale de Nédélec pourra aussi intervenir pour rendre conformes tous travaux, bâtiments ou terrains en infraction par rapport au présent règlement. Ces frais sont à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain et sont assimilés à une taxe foncière en vertu de l'article 96 de la Loi sur les compétences municipales.

Pour l'application de ce règlement, la municipalité ou/la directrice générale de Nédélec peut entrer et circuler sur tout terrain et dans tout bâtiment entre 7h00 et 21h00.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 7 mars 2022.

23. CORRESPONDANCE

a. Reconnaissance du bénévolat – Biblio

Les membres prennent connaissance de la correspondance reçue au bureau municipal.

b. Remerciement « Membre Matelot du T.E. Draper »

Les membres du conseil prennent la décision de faire un tirage de la carte de membre pour la municipalité de Nédélec aux citoyens.es de moins de 18 ans de Nédélec. La carte de membre autorise une entrée au chantier du T.E. Draper gratuitement et un rabais de 10% en boutique. Le tirage se déroulera en début juin 2022. À suivre.

24. PROCAHINE SÉANCE LE 11 AVRIL 2022

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Danielle Desforges, citoyenne demande qui sont les membres qui siègent sur le comité de valorisation et de développement de Nédélec.

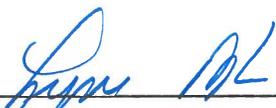
Claude Cardinal, conseillère l'informe que les membres sont les suivants :

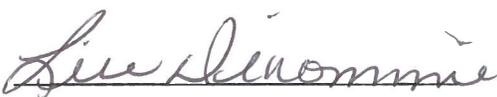
- Annie Trudel
- Claude Cardinal
- Isabelle Woods Breault
- Jennifer Montreuil
- Samuel Godmaire

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6952-03-22

Levée de la séance à 21h58, est proposée par Linda Pomerleau.


Lyne Ash, mairesse


Lise Dénomme, directrice générale
et secrétaire-trésorière

